



Dois je denoncer un particulier qui emploie un maçon au noir

Par **zouzoux**, le **25/09/2008** à **18:23**

comme document, j ai toutes les photos de travaux avec son maçon desssus
j ai ete temoins de ces locations non déclaré , je connais les personnes qui habites dedans
temons de pas mal de choses
moi j aimerais rencontrer une personne pour me diriger ,
m aider a faire cette denonciation
pourrais avoir des représailles si on lui donne mon nom
a cet personne
merci de ma repondre

Par **citoyenalpha**, le **03/10/2008** à **17:28**

Bonjour
adrezsez une lettre au centre des impôts dont vous dépendez. Ils seront ravis
d'avoir un redressement en perspective.
Mais attention souvent ces personnes ont des prête-noms. Comment versiez vous votre loyer?
adrezsez une lettre au centre communal d'action sociale dont dépend ce monsieur.
Donnez un maximum d'information (adresses des logements, modalité de paiement, travaux entrepris ...)
Ces services se chargeront d'effectuer les recherches nécessaire.
Restant à votre disposition

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008** à **07:57**

Egalement faire une LR/AR à l'URSSAF et à votre Direction Régionale de la Sécurité Sociale.
Il bénéficiera, en plus du redressement fiscal annoncé, d'un redressement de ses cotisations avec un rappel d'arriérés + indemnités de retard + intérêts moratoires + amendes relativement

salées.